



DES ZEP AUX REP : UNE NOUVELLE CONTRE-RÉFORME DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE.

FORMATION :
« Quel avenir pour l'éducation prioritaire ? »
Mardi 13 mai 2014 à Montpellier

Depuis la rentrée 2013 le ministère de l'Éducation Nationale a lancé ce qui devait être le « grand chantier de l'éducation prioritaire » avec pseudo-concertations et assises. Les *14 mesures* clés annoncées jeudi 16 janvier 2014 sont bien loin des promesses d'amélioration des conditions d'enseignement des élèves et de travail des enseignant-e-s ! Aucun plan d'envergure pour l'éducation prioritaire mais plutôt une continuité des ECLAIR et de l'école du socle.

Dans un contexte d'austérité budgétaire et alors que l'éducation prioritaire a avant tout besoin de moyens supplémentaires le gouvernement ne propose que des miettes. Rien sur les seuils, les effectifs, les dédoublements, les RASED... aucun changement pour les élèves, ni pour la majorité des personnels de l'éducation prioritaire.

DES « AMÉLIORATIONS » SEULEMENT POUR LES ECLAIR ?

Il existe aujourd'hui 333 établissements classés ECLAIR. Or il a été annoncé 350 REP+. On peut donc imaginer que ce seront essentiellement les établissements ECLAIR qui seront reclassés en REP+. Mais si cela devait être le cas ce ne sera pas pour la rentrée 2014. Dans l'Académie de Montpellier seulement quatre réseaux ECLAIR seront transformés en REP+ : Diderot et Condorcet à Nîmes et Las Cazes et Les Escholiers de la Mosson à Montpellier.

Il est important de noter que la réforme va uniquement apporter des modifications substantielles (*mesure 7* : temps de concertation et de suivi des élèves de 1h30 en collège et 9 jours dans le premier degré ; *mesure 9* : doublement de la prime ZEP) dans « les réseaux les plus difficiles » (REP+), soit seulement un tiers de l'éducation prioritaire. Rien donc pour les 2/3 de l'éducation prioritaire à l'exception d'une augmentation de 50 % de la prime ZEP soit 50 euros par mois en collège quand les salaires sont gelés depuis 4 ans!

Pire : les autres établissements deviendront des « REP » avec des moyens qui risquent de baisser. En effet la réforme imaginée par Peillon (et prolongée par Hamon) devrait avoir un coût de 300 à 400 millions d'euros qui devront être « redéployés ». En clair il va falloir que certains établissements perdent des moyens ou sortent de l'éducation prioritaire. A titre d'exemple, dans le Gard, les collèges Diderot et Condorcet de Nîmes « gagnent » 6 postes à la rentrée 2014 mais le collège Jean Vilar de Saint-Gilles, pourtant en ZEP, perd 22h de DHG.

LES ZEP, CHAMP D'EXPÉRIMENTATION DE L'ÉCOLE DU MANAGEMENT ET DE LA CONCURRENCE

Comme ECLAIR les REP+ apportent des « innovations » managériales venues du privé que nous combattons dans l'école. Sous prétexte de mieux constituer les équipes, le recrutement profilé avec entretien individuel est maintenu (*mesure 9*). En réalité c'est la porte ouverte aux collusions d'intérêts, à la soumission aux directives issues de la hiérarchie, et au pouvoir des chefs d'établissements sur les personnels.

De plus l'allocation des moyens par établissement se fera en fonction d'une dynamique de projets (*mesure 11*). Vous voulez de l'argent pour votre établissement ? Montez des projets et espérez qu'ils seront plus motivants (c'est à dire innovants, en lien avec le monde de l'entreprise...) que ceux du collègue d'à côté. Vous n'êtes pas assez "dynamiques", vous ne voulez pas passer votre temps à faire de la paperasse et des réunions ? Tant pis pour vous, vous aurez moins que les autres. Ce qui est en jeu ici, c'est la contractualisation des moyens alloués par l'académie, dans le cadre de la concurrence entre établissements.

Pouvoir de la hiérarchie renforcé, multiplication des échelons de « pilotage » sur le modèle des préfets des études, contractualisation et mise en concurrence des établissements... Ce n'est pas en adaptant l'école au fonctionnement de l'économie dominante qu'elle arrivera à remplir son rôle.

UN PRÉTEXTE POUR APPROFONDIR LE « SOCLE COMMUN » ET LE TOUT NUMÉRIQUE

Pour le Ministère, éducation prioritaire devient synonyme d'école du tout numérique et d'école du socle appelée désormais « référentiel ». Une éducation au rabais pour les classes populaires, des enseignant-e-s remplacée-s par des activités en ligne, c'est l'ambition du Ministère pour l'éducation prioritaire.

Le texte du Ministère prévoit en effet que : " Un enseignant référent encadre les élèves deux heures par semaine dans des activités d'accompagnement scolaire en ligne, individualisé et interactif, fondé sur un dispositif numérique innovant. Un site ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 propose aux élèves de prolonger l'accompagnement hors de l'établissement grâce à des ressources numériques accessibles depuis son domicile." (*mesure 4*). Outre le fait que l'industrie informatique doit se frotter les mains, un logiciel ne remplacera jamais un enseignant... de plus des questions se posent : quel accès à l'informatique dans les familles ? quelle charge de travail supplémentaire pour les enseignants ? quels moyens matériels dans les établissements ?...

La mise en place de « conseillers techniques », de « coordinateurs réseaux », « d'experts de terrain » sont autant d'échelons hiérarchiques supplémentaires (*mesure 8*). Ainsi des « experts » (déchargés quand ce sont des enseignants et donc éloignés du terrain) seront encore plus présents pour faire passer leurs recettes miracles et vérifier leur application. Ils auront tout le loisir de nous expliquer que les difficultés que rencontre l'éducation prioritaire doit s'envisager par « une révolution » des pratiques pédagogiques et non par une augmentation des moyens.

La réforme annonce la mise en place de repères "communs pour toute

l'éducation prioritaire, grâce au « référentiel »" dont l'objectif est d'offrir "à l'ensemble des acteurs de l'éducation prioritaire un cadre structurant de principes d'actions pédagogiques et éducatives reconnues comme principaux leviers de la réussite des élèves " (*mesure 10*).

Or, quels sont ces "leviers de la réussite des élèves"? Pas de surprise, c'est encore une fois le socle commun. Le levier n°1 du référentiel énonce ainsi l'objectif suivant: "garantir l'acquisition du « Lire, écrire, parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun".

Dans la réforme, l'éducation prioritaire devient le laboratoire privilégié du socle commun de compétences. Celui-ci est plus que jamais le vecteur d'un enseignement au rabais, de la reproduction des inégalités scolaires et de l'adaptation de l'école aux exigences de l'entreprise. Et aujourd'hui, le Ministère se dote de moyens de contrôle et de pression : de nouveaux personnels viendront s'assurer dans les écoles et établissements que le socle commun est bien appliqué...

DES MOYENS QUI NE SONT PAS À LA HAUTEUR DES ENJEUX DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Dans le 1er degré, les mesures annoncées (scolarisation des enfants de moins de 3 ans et « plus de maîtres de classes ») ne sont, là-encore, accompagnées d'aucuns moyens supplémentaires en termes d'effectifs élèves et de personnels. Dans un contexte d'augmentation des effectifs, ces maîtres et maîtresses supplémentaires seront nécessairement affecté-e-s devant des classes pour compenser le manque de moyens récurrent depuis des années.

Dans le 2nd degré si l'on prend l'exemple de l'encadrement des élèves de 6ème jusqu'à 16h30 (aide aux devoirs, tutorat...) cette mesure représente... 3 heures hebdomadaires (soit 9 à 18 heures par DHG de collège en moyenne), qui seront largement absorbées par les heures supplémentaires qui de toute façon sont en augmentation récurrente dans les dotations horaires ! Rien ne garantit, au contraire, que cela se traduise par une augmentation des heures poste et des moyens vie scolaire !

Enfin la précarité dans l'éducation nationale est elle aussi renforcée : embauche d'assistant-e-s d'éducation, pour l'encadrement des élèves de 6ème (évoqué ci dessus), d'assistant-e-s chargé-e-s de prévention et de sécurité (réaffirmation d'un traitement sécuritaire de la difficulté scolaire)...

BIBLIOGRAPHIE :

Dossier de la Fédération Sud éducation :

<http://www.sudeducation.org/Education-prioritaire-une-nouvelle.html>

Le texte du ministère :

<http://www.education.gouv.fr/cid76427/refonder-education-prioritaire.html>

Sites spécialisés :

http://www.cafepedagogique.net/lemensuel/lesysteme/Pages/2014/152_13.aspx

<http://www.ozp.fr/spip.php?article14850>

Dans la presse :

http://www.francetvinfo.fr/societe/education/le-gouvernement-veut-de-meilleures-indemnites-pour-les-profs-en-zep_505569.html

http://www.liberation.fr/societe/2014/01/16/des-zep-aux-rep-nouvelles-priorites-pour-l-ecole_973485

<http://classes.blogs.liberation.fr/soule/2014/03/des-zep-aux-rep-l%C3%A9ducation-prioritaire-se-rebiffe-.html>

ANNEXE : LES MESURES-CLÉS DU MINISTÈRE

Axe 1 : Des élèves accompagnés dans leurs apprentissages et dans la construction de leur parcours scolaire

Mesure 1 - La scolarisation des moins de 3 ans dans chaque réseau

La scolarisation des enfants avant trois ans a été identifiée comme un puissant levier pour la réussite des élèves, notamment de ceux issus des milieux les moins favorisés.

Mesure 2 - "Plus de maîtres que de classes" dans chaque école

L'affectation dans une école d'un maître supplémentaire favorise le travail collectif des enseignants et contribue à bien identifier les besoins des élèves et à accompagner leurs apprentissages par des pédagogies différenciées.

Mesure 3 - Un accompagnement continu jusqu'à 16 h 30 pour les élèves de sixième

Les élèves de sixième bénéficieront d'aide aux devoirs, d'un soutien méthodologique ou d'un tutorat pendant les temps laissés libres entre les heures de cours en étant accueillis dans l'établissement jusqu'à 16h30.

Mesure 4 - L'extension du dispositif D'Col dans tous les collèges de l'éducation prioritaire

Depuis la rentrée 2013, D'Col propose aux élèves de 6e en difficulté un dispositif numérique innovant d'aide individualisée, de soutien et d'accompagnement en français, en mathématiques et en anglais. Un enseignant référent prend en charge et encadre les élèves deux heures par semaine autour d'activités pédagogiques numériques.

Mesure 5 - Développer l'ambition et la curiosité des élèves pour les aider à construire leur parcours

Plusieurs dispositifs permettront d'accroître l'ambition scolaire des élèves de l'éducation prioritaire.

Mesure 6 - Le développement d'internats de proximité pour les collégiens

Les jeunes issus de milieux modestes peuvent avoir besoin de conditions d'hébergement et d'études adaptées pour réussir. Le développement d'internats de proximité, prévu par les investissements d'avenir, doit répondre à ce besoin.

Axe 2 - Des équipes éducatives formées, stables et soutenues

Mesure 7 - Du temps pour travailler ensemble

Du temps sera dédié à la formation, au travail en équipe et au suivi des élèves dans les réseaux les plus difficiles :

- au collège : une heure et demie par semaine
- en primaire : 9 jours par an

Mesure 8 - Un grand plan de formation continue et d'accompagnement pour l'éducation prioritaire

- Trois jours de formation annuels garantis dans les réseaux les plus difficiles
- Des experts de terrain pour accompagner les équipes
- Un tutorat pour les nouveaux enseignants

Mesure 9 - Des incitations fortes pour stabiliser les équipes

- Une rémunération plus attractive grâce à des indemnités revalorisées significativement
- Un parcours en éducation prioritaire qui sera valorisé dans la carrière
- Des affectations ciblées en fonction des besoins locaux et du projet éducatif

Axe 3 - Un cadre propice aux apprentissages

Mesure 10 - Des projets de réseau pérennes construits sur la base des meilleures pratiques

Un référentiel élaboré à l'issue des assises ayant rassemblé l'ensemble des acteurs de l'éducation prioritaire servira de base pour construire des projets de réseaux et faire évoluer les pratiques pédagogiques. Les moyens alloués sur cette base seront garantis pour une durée de 4 ans.

Mesure 11 - Un fonds académique pour financer des actions pédagogiques et l'animation des réseaux

Les équipes pédagogiques locales bénéficieront de moyens leur permettant d'engager des actions innovantes au service des élèves.

Mesure 12 - Un accueil des parents, chaque matin, pour mieux les associer à la vie de l'école

Plus encore qu'ailleurs, l'École de la République doit s'ouvrir aux parents d'élèves : plusieurs dispositifs leur permettant de suivre les apprentissages de leurs enfants seront développés.

Mesure 13 - 500 assistants de prévention et de sécurité supplémentaires pour améliorer le climat scolaire

Les assistants de prévention et de sécurité, mis en place dès la rentrée 2012, ont fait leurs preuves sur le terrain et contribuent à rendre le climat scolaire plus serein. Ils sont formés et participent pleinement à l'équipe de l'établissement.

Mesure 14 - Un infirmier scolaire supplémentaire dédié aux écoles et un assistant social, dans les réseaux les plus difficiles

Aujourd'hui essentiellement présent(e)s au collège, les infirmier(e)s scolaires ont un rôle essentiel à jouer dans la prévention des risques de santé dès l'école primaire. Les personnels sociaux contribuent, pour leur part, à un meilleur suivi des élèves tout au long de leur scolarité.